REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20210407-2021_033-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 avril 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Béatrice CLARY ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN et M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE CHAILLOL – TRANCHE 1

Monsieur Le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 18 février 2021 dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Chaillol sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Précise qu'après l'ouverture des plis par la CAO réunie le 15 mars 2021, l'ensemble des offres reçues ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 24 mars 2021 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres. A cette fin, les membres de la CAO ont décidé à l'unanimité de retenir les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation. Ainsi, les membres de la CAO ont jugé, en date du 24 mars 2021, les entreprises les mieux classées comme suit :

- FESTA pour le lot n°1 – Terrassement et réseaux : 222 443,68€ HT,
- LA ROUTIERE DU MIDI pour le lot n°2 – Voirie et aménagement : 149 771,38€ HT,
- ETEC pour le lot n°3 – Réseaux secs : 30 386,00€ HT,

Propose à l'assemblée de retenir les entreprises présentées ci-avant et qui ont formulé les offres économiquement les plus avantageuses.

AR Prefecture

005-200034502-20210407-2021_033-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1. **Retenir** l'entreprise :

FESTA pour le lot n°1 – Terrassement et réseaux : 222 443,68€ HT,
LA ROUTIERE DU MIDI pour le lot n°2 – Voirie et aménagement : 149 771,38€ HT,
ETEC pour le lot n°3 – Réseaux secs : 30 386,00€ HT,

ARTICLE 2. **Charger** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 09 AVR. 2021
Affiché ou publié le : 08 AVR. 2021

Ainsi fait et délibéré le 7 avril 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR (05 Hautes-Alpes)